

archiver X

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

Objet
CONSEIL PORTUAIRE DU PORT
DE ROYAN

86.089

DATE DE CONVOCATION

13 Juin 1984

DATE D'AFFICHAGE

13 Juin 1984

Nombre de conseillers
en exercice 33

Nombre de présents 21

Nombre de votants 25

POUR :

CONTRE :

ABSTENTIONS :

UNANIMITE

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

25. JUIN 1984

APPLICATION LOI N° 82213
du 2-3-1982

L'An mil neuf cent, QUATRE VINGT QUATRE

le DIX HUIT JUIN à 16 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur DE LIPKOWSKI, Député-Maire

Etaient présents : MM. DE LIPKOWSKI Député-Maire, MM. FABER-BOUTET-LE GUEUT-BUSSERAU-DAUZIDOU-BENOIT-BARBAT Mme BUCHET-MM. CANDAU-COUNIL-Mmes DE GAYE-DEVIGNE-FONTAN-GAUDIN-JEAN-LAFAYE MM. MARCONI-MONNARD-PAPEAU-ROJDOT-THOMAS-BIROLLEAU

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. REVOLAT par M. MARCONI
TAP par M. THOMAS
Mme EPAGNEAU par Colonel MONNARD

Absents MM. MOST-POUMAILLOUX-GAVEN-GEOFFROY-LACOTTE-LAPERCHÉ
Mme RAILLAT

Mme DEVIGNE Christine a été élue Secrétaire.

A 18h45 le Conseil Municipal décide une suspension de séance.
A 19h15 le Conseil Municipal reprend sa séance :

Représentés : MM. REVOLAT par M. MARCONI
TAP par M. THOMAS
Colonel MONNARD par M. FABER
BUSSERAU par M. BENOIT

Absents : MM. MOST-POUMAILLOUX-GAVEN-GEOFFROY-LACOTTE-LAPERCHÉ-EPAGNEAU - DEVIGNE

Mme JEAN Marie-Thérèse a été élue Secrétaire

En application des nouveaux textes relatifs à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat le Port de ROYAN où se pratiquent simultanément des activités de commerce, de pêche et de plaisance est devenu de la compétence du Département.

D'autre part, en application du décret n° 83-1244 du 30 Décembre 1983 relatif aux procédures de consultation et d'enquête dans les ports maritimes, il est devenu indispensable de remplacer les actuelles commissions permanentes d'enquête devenant caduques le 30 Juin 1984 par un conseil portuaire.

Dans sa lettre SM/EL/DN du 14 Mai 1984, Monsieur le Directeur Départemental de l'Equipement précise le processus qui doit être suivi.

. Après en avoir délibéré,

. Vu la loi n° 83-8 du 07.01.83 relative à la répartition

de compétences entre les Communes, les départements, les régions et l'Etat,
. Vu la loi n° 83-663 du 22.07.83 complétant la loi 83.8 du 17.01.83 précitée
. Vu le Décret 83-1244 du 30.12.1983 modifiant le code des ports maritimes
relatif aux procédures de consultation et d'enquête dans les ports,
. Vu l'arrêté préfectoral du 24.01.1984 classant les ports de Charente-Maritime,
. Vu la lettre SM/EL/DN du 14.05.1983 de la Direction départementale de
l'Equipement relative à la constitution des Conseils portuaires départementaux.

LE CONSEIL DECIDE

1° de désigner en tant que représentant du Conseil Municipal les membres
suivants choisis en son sein :

- membre titulaire : M. BOUTET Jean Adjoint au Port
- membre suppléant : M. LACOTTE Marc Vice-Président de la Commission du Port

2° d'avaliser en tant que concessionnaire du port la nomination des membres
suivants prononcée par le Maire

- | | |
|-----------------------------------|---|
| 1 - Titulaire : M. DAUZIDOU René | Adjoint aux travaux
Membre du Conseil d'Administration de la
SEMIPAR |
| Suppléant : M. MOST Philippe | Adjoint
Membre du Conseil d'Administration de la
SEMIPAR |
| 2 - Titulaire : M. LE GUEUT Henri | Adjoint aux Affaires Générales
Membre du Conseil d'Administration de la
SEMIPAR |
| Suppléant : M. COUNIL J.Pierre | Membre de la Commission du Port |

Fait et délibéré les jour, Mois et an susdits.
Ont signé au Registre MM. les Membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME
P/Le Député-Maire
Le Maire-Adjoint,

JP. FABER

